

Annexe : observations sur le PCAET du syndicat mixte « Baie de Somme Trois Vallées »

Synthèse des observations

Le syndicat mixte « Baie de Somme Trois Vallées » recouvre le territoire de trois EPCI. Il a déjà réalisé de nombreuses démarches climat.

Le diagnostic est particulièrement dense, clair et didactique. Le potentiel de réduction des consommations d'énergie est obtenu en calculant les effets sur le territoire des actions de maîtrise de l'énergie les plus ambitieuses. Cela rend l'exercice particulièrement fiable et parlant. Celui-ci va parfois au-delà des exigences réglementaires comme c'est le cas sur l'évaluation de la facture énergétique du territoire, de la précarité énergétique des habitants et de l'analyse du parc de logement par « étiquette énergie ».

Le diagnostic en matière d'énergies renouvelables (EnR) ainsi que l'évaluation des potentiels de développement sont très complets. L'estimation des émissions de polluants atmosphériques fait l'objet d'une présentation très pédagogique. L'analyse de la vulnérabilité au changement climatique est dense et méthodique. En croisant l'exposition et la sensibilité du territoire, elle permet de mettre en exergue les vulnérabilités les plus fortes.

Le potentiel de réduction des émissions des GES non énergétiques lié à l'agriculture n'est en revanche pas suffisamment explicité, alors même qu'il s'agit du premier poste d'émission.

La stratégie territoriale couvre l'ensemble des thèmes obligatoires. Toutefois, les objectifs de réduction des consommations et d'émissions de GES doivent être revus à la hausse pour être cohérents avec l'ambition régionale et nationale. En particulier, en matière d'émission de GES, la faible ambition pour le secteur agricole pèse de manière importante dans l'ambition générale, ce secteur étant le premier secteur émetteur.

En matière de pollution de l'air, la méthodologie de présentation des objectifs est à reconsidérer. L'ambition générale paraît, de plus, trop faible, principalement pour les particules et les composés organiques volatils.

L'adaptation du territoire au changement climatique est traitée de manière trop superficielle dans la stratégie malgré la qualité du diagnostic. La stratégie du PCAET évoque la limitation de la consommation foncière sous forme d'une « hypothèse » qui, même si elle va dans la bonne direction, mériterait d'être affirmée .

Les objectifs de couverture des besoins énergétiques par les EnR à l'horizon 2030 (48%) sont en revanche nettement supérieurs à l'objectif national et à celui prévu par le SRADDET. On peut par ailleurs noter que l'analyse réalisée est particulièrement complète et pédagogique.

On peut enfin souligner l'effort réalisé pour expliciter la stratégie et lier celle-ci au plan d'action. La stratégie est, par ailleurs, accompagnée pour certains secteurs d'une série d'indicateurs avec des objectifs chiffrés, ce qui est particulièrement louable. Le suivi de ces indicateurs permettra de vérifier l'efficacité du plan et de se situer par rapport aux autres collectivités. Il serait intéressant d'aller encore plus loin en réalisant un portrait du territoire à l'horizon 2050 qui pourrait prendre la forme d'un outil de communication à destination du grand public pour « donner à voir », de manière concrète, cette nouvelle manière d'habiter le territoire.

Le programme d'action traite bien des principaux enjeux du territoire. Il prévoit ainsi notamment de nombreuses actions en matière de réhabilitation thermique du bâti et de mobilité, premiers secteurs consommateurs d'énergie. Il est particulièrement dense et complet en matière d'EnR. En matière d'agriculture, premier secteur émetteur de GES, le plan mériterait en revanche d'être approfondi. On peut également regretter de ne pas voir d'actions visant le réemploi et la réutilisation des biens de consommation.

Sur la forme, les fiches sont bien construites mais encore relativement générales car

composées de plusieurs actions. Un travail complémentaire, action par action, reste à réaliser.

Le PCAET décrit peu son **dispositif de suivi et d'évaluation**. Si le plan prévoit bien une gouvernance, indispensable notamment pour s'assurer de conserver la mobilisation de tous, la formalisation d'un dispositif de suivi, qui va au-delà du tableau des indicateurs envisagé, est indispensable. Ce dispositif de suivi permettra en particulier de d'alimenter le bilan à mis parcours de la mise en oeuvre du PCAET et sa mise à jour dans 6 ans.

Il est enfin à noter que le portage des actions dont BS3V est pilote, associé au travail de mobilisation des autres parties prenantes et d'animation du plan, nécessitera d'affecter **des moyens humains substantiels** à la mise en œuvre du plan climat sur le long terme.

I. Contexte

Créé en 2013, le syndicat mixte « Baie de Somme Trois Vallées » recouvre le territoire de trois EPCI : la communauté d'agglomération de la Baie de Somme (CABS, 43 communes et 50 547 habitants), la communauté de communes du Vimeu (CCV, 25 communes et 23 168 habitants), et la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre (CCPM, 71 communes et 33 351 habitants).

Il assure l'élaboration du PCAET (plan climat air énergie territorial) à l'échelle du SCOT (schéma de cohérence territoriale) pour ces trois EPCI. Il s'agit d'un territoire historiquement engagé dans des démarches de transition énergétique et climatique. En 2015, Baie de Somme Trois Vallées avait déjà adopté un plan climat volontaire et été lauréat de l'appel à projet TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte). Il a, de plus, bénéficié d'un contrat d'objectif territoire énergie climat entre 2016 et 2018 et fait partie du réseau des territoires démonstrateurs REV3 depuis 2019.

II. Diagnostic

Le diagnostic comprend :

- l'analyse de la consommation énergétique finale du territoire et de son potentiel de réduction ;
- l'analyse de la production d'énergies renouvelables (EnR) et de son potentiel de développement ;
- l'estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) ;
- la présentation des réseaux de transport et de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur et de leurs options de développement ;
- l'estimation des émissions de polluants atmosphériques ;
- l'estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone ;
- l'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Les **consommations d'énergie** et les **émissions de GES et de polluants** sont bien décrites et déclinées par secteur d'activités.

L'analyse du diagnostic par secteur est dense et bien détaillée. Elle fait systématiquement état des actions déjà entreprises sur le territoire et des pistes d'action. Il est toutefois à noter que les secteurs ne correspondent pas toujours aux secteurs réglementaires. Il serait donc nécessaire de compléter le bilan pour permettre le renseignement de la plateforme nationale de dépôt des PCAET¹. Enfin, une estimation du potentiel de stockage énergétique est également attendue.

On peut constater que le transport (mobilité et fret) et le secteur résidentiel-tertiaire sont les principaux consommateurs d'énergie avec environ 40 % des consommations pour chacun d'eux. Pour les émissions de GES, l'agriculture est le premier contributeur derrière le transport, en raison des fortes émissions de GES non énergétiques de ce secteur.

Le potentiel de réduction des consommations d'énergie est obtenu en calculant les effets des actions de maîtrise de l'énergie les plus ambitieuses sur le territoire. Il en découle un scénario concret auxquels sont associés des indicateurs « opérationnels » pour les principaux secteurs d'activité (nombre de logements réhabilités, taux d'occupation des véhicules, parts modales...), ce qui rend l'exercice particulièrement parlant. Il est à noter qu'un scénario tendanciel a également été établi.

1 Il faudrait, en particulier, différencier les secteurs "transports routiers" et "autres transports", "industrie hors branche énergie" et "branche énergie" et évaluer le secteur des déchets.

Le potentiel de réduction des consommations est important dans tous les secteurs, mais l'évolution envisagée comme la plus importante est celle de la mobilité, avec à la fois un fort potentiel de réduction et une évolution très importante du mix énergétique comprenant une quasi-disparition des produits pétroliers.

Le potentiel de réduction des émissions des GES non énergétiques liés à l'agriculture n'est en revanche pas suffisamment explicité, alors même qu'il s'agit d'un poste particulièrement important. Il ne semble en particulier pas explorer une évolution des types de production.

Le diagnostic traite de la facture énergétique du territoire et de la précarité énergétique des ménages. Il analyse également le parc de logement par « étiquette énergie ». Ce faisant, il va au-delà de ce que demande la réglementation, ce qui mérite d'être souligné.

Même s'il ne s'agit pas d'un point exigé par la réglementation, une étude des émissions de GES produites par les ménages du territoire, que ces émissions aient lieu directement sur le territoire ou en dehors (comme pour les marchandises importées), aurait permis de constater l'importance de la consommation des ménages (biens de consommation et alimentation), et donc l'intérêt des actions en matière de « consommation responsable ».

Le **diagnostic EnR** est très complet. Il est composé d'un état des lieux des installations EnR, complété par une modélisation pour l'énergie bois dans l'habitat individuel. Une étude des potentiels de production par type d'énergie particulièrement détaillée complète cette analyse. Elle est constituée d'un aspect stratégique (potentiel l'horizon 2050) et d'un aspect opérationnel (identification des projets les plus faciles à réaliser à l'horizon 2025/2030). Elle comprend une analyse détaillée du potentiel de développement des réseaux de chaleur et de la chaleur fatale sur le territoire.

On constate que le taux de couverture énergétique du territoire par les énergies renouvelables est aujourd'hui très important (23,7 % contre 10 % au niveau régional et 16 % au niveau national) grâce aux installations éoliennes qui représentent la première source d'EnR et plus de la moitié de la production actuelle totale du territoire (le bois énergie dans l'habitat individuel arrivant en deuxième position). Le potentiel identifié est également important avec un quasi doublement de la production alors même que le développement de l'éolien n'est plus considéré en dehors des projets déjà en cours et d'opération « d'amélioration » des parcs existants.

L'estimation des **émissions de polluants atmosphériques** fait l'objet d'une présentation très pédagogique qui présente, pour chaque polluant, les leviers envisageables. Un tableau de synthèse permet de récapituler à la fois les origines physiques, les sources par secteur et les effets de chaque polluant. Les potentiels de réduction sont en revanche peu décrits.

On note l'importance des émissions du secteur agricole, composées principalement d'ammoniac (NH₃), suivies par celles du transport, constituées essentiellement d'oxydes d'azote (NO_x), puis celles du secteur résidentiel, majoritaire dans les émissions de composés organiques volatils (COVNM) et les particules².

L'analyse de la **vulnérabilité au changement climatique** est dense et méthodique. En croisant l'exposition et la sensibilité du territoire, elle permet de mettre en exergue les vulnérabilités les plus fortes : la submersion marine et l'érosion du trait de côte, les remontées de nappe, l'érosion des sols et la sécheresse.

L'ensemble du diagnostic est particulièrement clair et didactique.

2 A noter que, concernant les émissions d'ammoniac, pour l'épandage, le matériel utilisé joue aussi (injecteur/enfouisseur/pendillards).

III. Stratégie territoriale

La stratégie territoriale présentée aborde :

- la réduction des émissions de GES ;
- le stockage de carbone ;
- la maîtrise de la consommation d'énergie ;
- la production d'énergie renouvelable et de développement des réseaux de chaleur ;
- la réduction des polluants atmosphériques ;
- la stratégie d'adaptation au changement climatique.

En matière de **consommation d'énergie**, l'objectif de réduction de 41 % d'ici 2050³ est inférieur à l'ambition nationale et régionale (50%) ce qui est regrettable car le potentiel identifié permet, a priori, d'atteindre ce chiffre. De même, à l'horizon 2030, la trajectoire globale prévue dans le PCAET (-19%) est sensiblement en deçà des objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) (-30%).

Concernant les deux principaux postes de consommation, transport et résidentiel-tertiaire, des efforts importants portent sur la mobilité (-54%) et dans une moindre mesure sur le fret (-40%), mais ils restent en dessous des objectifs régionaux affichés par le SRADDET, qui vise -65 % pour le transport. La baisse envisagée des consommations des secteurs résidentiel et tertiaire (respectivement -26% et -24 %) est très faible en comparaison avec le SRADDET qui vise respectivement -54 % et -44%. En matière de tertiaire, il paraît nécessaire de rappeler les objectifs du décret du 23 juillet 2019 qui impose des objectifs de rénovation énergétique à tous les gestionnaires de bâtiments tertiaires de plus de 1000 m².

L'objectif en matière d'**émissions de GES** manque également d'ambition. Le chiffre annoncé (-65,4% à l'horizon 2050) est calculé en ajoutant aux émissions évitées sur le territoire, qui est le chiffre annoncé usuellement, les émissions qui seront évitées ailleurs en France par la production EnR du territoire ainsi que les émissions séquestrées. De ce fait, il paraît faible en comparaison de l'objectif national de neutralité carbone qui correspondrait à -100 % avec le mode de calcul utilisé⁴.

La trajectoire est également en deçà de celle envisagée à l'échelle régionale par le SRADDET (En 2030, -30,1 % contre -40 %, En 2050, -65,4 % contre facteur 4).

L'analyse sectorielle montre que si l'ambition est globalement en deçà des objectifs nationaux sur l'ensemble des secteurs, la faible ambition pour le secteur agricole pèse particulièrement dans l'ambition générale. Ce secteur est en effet le premier secteur émetteur et la baisse envisagée à l'horizon 2050 n'est que de 10 % contre 46 % au niveau national. Une des explications semble être que le plan ne considère que des actions de l'ordre du changement des pratiques agricoles sans considérer des actions plus structurelles comme l'évolution des pratiques alimentaires : diminution de la consommation de viande notamment bovine et donc de l'élevage.

Ainsi, de manière générale en matière d'énergie et de GES, l'ambition mériterait d'être renforcée. Le document précise que les objectifs retenus le sont dans un souci de cohérence avec le plan d'action et de réalisme compte tenu des moyens financiers des habitants du territoire. Le PCAET doit toutefois définir un cap qui dépasse les seules actions pour lesquelles le territoire est en capacité d'agir pour tenir compte des évolutions structurelles à attendre au niveau national et international. Un renforcement de l'objectif est donc souhaitable.

3 A noter que, dans les remarques comparant les objectifs de réduction en pourcentage aux objectifs nationaux, ou régionaux, ces objectifs ne sont pas toujours calés sur la même année de référence. Les pourcentages sont donc à considérer plutôt comme des ordres de grandeur.

4 A noter que la méthodologie mériterait d'être explicitée : il n'est pas évident de comprendre l'année de référence, ni de connaître les chiffres hors production EnR et stockage de carbone.

D'un point de vue formel, pour l'énergie, comme pour les GES, les secteurs ne correspondent pas toujours aux secteurs réglementaires. Des objectifs chiffrés sont bien présents aux horizons 2030 et 2050, mais pas à 2026.

En matière de **production EnR**, l'objectif de couverture des besoins énergétiques à l'horizon 2030 est nettement supérieur à l'objectif national et à l'objectif prévu par la règle n°8 du SRADDET qui s'impose au PCAET (48% pour le PCAET contre 32 % au niveau national et 28% au niveau régional). En plus d'un objectif ambitieux, on peut noter une analyse particulièrement complète et pédagogique. Les objectifs en matière d'énergies renouvelables sont détaillés par filière et comprennent une équivalence en nombre de projets ce qui permet de faciliter l'appropriation par un public non spécialiste. La plus forte progression est attendue sur le biogaz, puis vient le développement des pompes à chaleur, du bois domestique (qui est bien accompagné d'une très forte rénovation du parc d'installations) et de l'éolien (malgré une limitation de son développement).

En matière de **pollution de l'air**, si on peut saluer le fait qu'il ne s'agit pas d'une simple reprise des objectifs du PREPA, mais qu'une véritable réflexion a été menée polluant par polluant, la méthodologie de présentation des objectifs appelle certains commentaires. Le territoire s'engage sur des pourcentages de réduction des émissions polluantes qui sont calculés en additionnant les baisses nationales observées entre 2005 et 2017 et son propre engagement à compter de l'année 2017. Or, les émissions du territoire sont disponibles pour les années 2008, 2010, 2012 et 2015 : une extrapolation peut donc permettre d'approcher ses émissions 2005 avec un résultat bien plus fiable. Par ailleurs, il est surprenant de prendre l'année 2017 comme référence des objectifs du territoire alors que le diagnostic se base sur les chiffres de 2015.

S'il est difficile de bien appréhender l'ambition, compte tenu des biais méthodologiques exposés ci-dessus, l'ambition générale paraît toutefois trop faible, notamment s'agissant des réductions d'émissions pour les particules (PM10) (-10 % de 2010 à 2030) et les COVNM. Sur ces derniers, alors que l'industrie représente 31 % des émissions, le plan indique ne pas disposer de levier : Il serait nécessaire d'investiguer ou de justifier davantage ce point. Il y a par ailleurs des inexactitudes au sein du document qui mériteraient d'être corrigées⁵.

Malgré la qualité du diagnostic sur ce sujet, l'**adaptation du territoire** au changement climatique est traitée de manière trop superficielle dans la stratégie. La partie dédiée récapitule les vulnérabilités à prendre en compte en faisant le lien avec le plan d'actions. Il serait intéressant de développer cette stratégie en explicitant mieux les objectifs au regard des enjeux.

Enfin, la stratégie du PCAET évoque la **limitation de la consommation foncière** sous forme d'une « hypothèse » mais celle-ci n'apparaît pas véritablement sous la forme d'un objectif. Elle propose, à l'horizon 2040, une division par un peu plus de 3 du rythme moyen observé lors de la dernière décennie (13 ha/an contre 42 ha/an), puis indique vouloir atteindre une artificialisation « neutre » à l'horizon 2050.

Ces « hypothèses » vont dans le sens des objectifs régionaux et nationaux. Le SRADDET fixe, pour les Hauts-de-France, la trajectoire suivante (par rapport au rythme d'artificialisation observé entre 2003 et 2012) :

- division par 3 à l'horizon 2030 ;
- division par 4 à l'horizon 2040 ;
- division par 6 à l'horizon 2050 ;
- puis tendre vers « zéro artificialisation nette ».

En outre, le plan national biodiversité, initié par le gouvernement en 2018, fixe comme objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette ». Cet objectif est repris au sein de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) adoptée le 21 avril 2020.

5 Par exemple, les engrais minéraux émettent également du NH₃, le brûlage des déchets verts agricoles n'est pas forcément interdit (il peut être autorisé sous certaines conditions) et émet plutôt des particules que des COVNM. Il y a une confusion entre écobuage, brûlage des résidus végétaux agricoles et brûlage des déchets verts des ménages.

Malgré tout, « l'hypothèse » 2040 du PCAET correspond à l'artificialisation d'une surface équivalente à plus de la moitié de celle artificialisée au cours des dix années passées. Or, la limitation de l'artificialisation des sols est un enjeu crucial pour la résilience du territoire. L'artificialisation a des conséquences négatives sur la mobilité des habitants du territoire, mais aussi sur la vulnérabilité au changement climatique, le stockage de carbone et la préservation de la biodiversité. Une diminution de la consommation d'espace supérieure à cette hypothèse apparaîtrait donc souhaitable pour répondre à l'ensemble de ces enjeux. Le SCOT, en cours d'élaboration, est le bon véhicule pour renforcer les objectifs en la matière.

Sur la forme, on peut souligner l'effort réalisé pour expliciter la stratégie et lier celle-ci au plan d'action. La stratégie est en effet déclinée en objectifs stratégiques (favoriser un habitat énergétiquement performant, proposer des solutions de mobilité sobres et durables...), au sein desquels on retrouve les « objectifs opérationnels » et l'ensemble des actions du plan correspondantes.

On peut ensuite saluer le fait que, comme c'était le cas pour la définition du potentiel de réduction des consommations d'énergie, la stratégie soit accompagnée pour certains secteurs (résidentiel, tertiaire, mobilité, EnR) d'une série d'indicateurs opérationnels avec des objectifs chiffrés. Le suivi de ces indicateurs permettra de vérifier l'efficacité du plan et de se situer par rapport aux autres collectivités.

Il serait intéressant d'approfondir en décrivant le territoire (la manière d'habiter, de se déplacer, de produire, de consommer...) tel qu'il serait à l'horizon 2050 une fois cette stratégie mise en œuvre. Ce portrait pourrait être décliné de manière communicante à destination du grand public. Cela permettrait non seulement aux habitants de se projeter dans cette nouvelle manière d'habiter le territoire mais donnerait aussi l'occasion au syndicat mixte de « donner à voir », de manière concrète, l'ambition du plan pour le territoire.

IV. Programme d'actions

Le programme d'actions présenté comprend 6 « objectifs stratégiques » et 35 fiches « objectifs opérationnels » qui comprennent en tout plus de 100 actions. On y retrouve les thèmes incontournables : réhabilitation thermique des logements, mobilité, énergies renouvelables, modes de production et consommation durable, exemplarité des collectivités et résilience du territoire.

Le secteur résidentiel-tertiaire et le transport sont les premiers postes de consommation d'énergie (environ 40 % chacun). Le programme d'action prévoit bien plusieurs actions visant la **réhabilitation thermique des logements** : sensibilisation de la population, accompagnement des ménages (service d'accompagnement à la rénovation énergétique - SARE), programmation de la rénovation pour les ménages sous plafond de ressources ANAH (via des opérations programmées d'amélioration de l'habitat – OPAH - et des programmes d'intérêt général - PIG), formation des acteurs de la filière.

La SRADDET impose aux PCAET (via sa règle n°33) de développer une stratégie visant la **réhabilitation thermique** performante du parc de logements et du parc tertiaire. Cette stratégie doit comporter :

- une identification des secteurs prioritaires d'intervention ;
- un niveau de performance énergétique et environnementale à atteindre cohérent avec l'objectif de performance énergétique fixé au sein du SRADDET (Bâtiment Basse Consommation).
- une gouvernance multi-acteurs qui assurera l'animation et le suivi de la stratégie.

Pour être cohérent avec le SRADDET, il serait nécessaire d'explicitier davantage la stratégie, et de prévoir cet outil de gouvernance.

Le **tertiaire** ne représente qu'un quart de la consommation du résidentiel tertiaire. Le tertiaire public est en partie traité via les actions concernant l'exemplarité des collectivités. La réhabilitation du « petit tertiaire » est également traitée par la possibilité d'élargir les actions de conseil et d'accompagnement à cette cible à travers le dispositif « SARE ».

La **mobilité**, autre poids lourd en matière de consommation d'énergie sur le territoire, est bien traitée au sein du projet de PCAET. Le programme d'actions prévoit ainsi le développement des transports en commun et des politiques cyclable et pédestre notamment via des projets ciblés (ligne ferroviaire Abbeville - Le Tréport, intermodalité au niveau des gares, projets ou mise en œuvre de schémas directeurs cyclable...). Les objectifs opérationnels visent également le covoiturage et l'autopartage, les plans de mobilité, et l'équipement en bornes de recharge et véhicules GNV et électriques. Le PCAET répond ainsi aux attentes des règles n°30 et 31 du SRADDET. La problématique de la prise en compte de la mobilité durable au sein des documents d'urbanisme est, quant à elle, traitée dans l'objectif stratégique « aménager et gérer le territoire de manière résiliente et sobre ». Deux des trois PLUi du territoire sont en effet en projet. Dans ce cadre, le sujet connexe de la limitation de l'artificialisation est bien abordé sans rappel d'objectif chiffré toutefois.

L'objectif « modes de production et de consommation durable » comprend notamment les actions dans le domaine de l'**agriculture** qui est, pour mémoire, le premier secteur émetteur de GES du territoire (37%). Toutefois, si les évolutions à attendre sont bien décrites (augmentation de la part de légumineuses, agriculture biologique...), la description des actions pour atteindre ces objectifs manque de clarté. Le plan d'action sur le sujet de l'agriculture mérite d'être approfondi. En particulier, des actions de formation et d'accompagnement des agriculteurs, par exemple en partenariat avec la chambre d'agriculture, pourraient enrichir le plan.

Au sein du même objectif, sur l'aspect **alimentation**, on peut saluer l'action visant la réalisation d'un projet alimentaire territorial (PAT). Outre son impact en matière de limitation des émissions liées au transport des produits alimentaires, ce type de projet contribue à créer une dynamique vertueuse pour les agriculteurs du territoire. L'accompagnement de la relocalisation des productions agricoles et de la consommation de produits locaux fait de plus l'objet de la règle n°9 du SRADDET, qui s'impose aux PCAET. Il faudra toutefois veiller à ce que les filières alimentaires locales et responsables en circuits de proximité soient bien orientées vers les productions mettant en œuvre les pratiques agricoles à promouvoir.

Il est regrettable de ne pas voir apparaître d'actions concernant le **réemploi et la réutilisation** des biens de consommation (déploiement de « ressourcerie », « friperie » « repair café »...). Faut de diagnostic des émissions de GES produites par les ménages du territoire, le poids, généralement très important de ces émissions n'a pas pu être mis en avant dans le diagnostic. L'évolution des mentalités sur la consommation est pourtant un point essentiel de la transition énergétique et ces types de projets y sont très favorables.

Le programme d'action en matière de **production EnR** est particulièrement dense. Il vise à la fois la promotion de toutes les EnR chez les particuliers et des actions par filière : photovoltaïque sur les toitures et les friches, solaire thermique et géothermie, méthanisation agricole, éolien (pour le renouvellement du parc existant), réseau de chaleur, et même hydrogène vert pour valoriser le surplus d'électricité produite par les éoliennes (via un projet de réponse à l'appel à projets « Territoires Hydrogènes »).

Le sujet de l'**exemplarité des collectivités** est traité notamment par la poursuite du déploiement du « conseil en énergie partagée », la rénovation énergétique des bâtiments publics, via un dispositif porté par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, et une optimisation de l'éclairage public.

Le plan cible bien le tissu économique, ce qui est bienvenu compte-tenu du poids de l'**industrie dans les consommations d'énergie** (15 % des consommations d'énergie et 8 % des émissions directes de GES). Le diagnostic indique que le parc industriel est morcelé en de

nombreuses petites entreprises, notamment dans le Vimeu industriel. Une stratégie pour atteindre ce parc diffus est bien présente dans le plan via un programme d'animation et des sessions de sensibilisation. Il prévoit en particulier la promotion du dispositif « TPE et PME gagnantes sur tous les coûts »⁶.

Sur la **forme**, les fiches sont bien construites mais encore relativement générales car composées de plusieurs actions. Y figurent, des éléments de contexte, une description des actions, souvent avec les pilotes, une idée du budget par année et quelques indicateurs. Un travail complémentaire sur les premières actions à mener serait toutefois nécessaire pour spécifier action par action :

- un ou des objectifs avec une échéance et un point zéro,
- un calendrier de mise en œuvre.

Par ailleurs, une réflexion plus complète sur les indicateurs à suivre paraît souhaitable. Elle pourrait prendre la forme d'une sélection des indicateurs qui permettent à la fois d'évaluer la bonne mise en œuvre des actions et les effets de ces dernières.

V. Suivi des actions et évaluation des résultats

Le plan climat décrit peu son dispositif de suivi et d'évaluation. Le document prévoit bien une gouvernance, indispensable notamment pour s'assurer de la mobilisation de tous. Il s'agira d'un comité de suivi annuel qui pourra être décliné en comités thématiques.

Au-delà de la gouvernance, un dispositif de suivi est indispensable pour pouvoir mesurer la mise en œuvre des actions ainsi que les effets réels de ces dernières, et donc l'efficacité du plan sur la stratégie dans son ensemble. Le document précise qu'un tableau de suivi sera établi en compilant les indicateurs prévus pour chaque action. Ce dispositif mériterait d'être approfondi davantage. Il serait intéressant que ce tableau présente également :

- les modalités de production et la périodicité de la mise à jour des données alimentant ces indicateurs ;
- la structure/personne morale devant piloter la production de ces données.

Le document n'évoque pas l'évaluation à mi-parcours du PCAET qui est obligatoire, ainsi que sa mise à jour 6 ans après son adoption. Il serait intéressant d'y réfléchir dès à présent.

La rédaction du plan climat n'est que la première étape de la démarche air énergie climat du territoire. Le succès repose, d'une part, sur l'animation et la mobilisation des pilotes et des partenaires des actions et, d'autre part, sur la capacité de la collectivité à mener à bien les actions dont elle est elle-même pilote. Le portage des actions dont BS3V est pilote, associé au travail de mobilisation des autres parties prenantes et d'animation du plan, nécessitera d'affecter dès à présent des moyens humains substantiels à ce sujet, mais aussi de les confirmer sur le long terme pour maintenir la dynamique engagée aujourd'hui.

6 Aujourd'hui Diag Eco-Flux (ADEME et banque publique d'investissement - BPI)